

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
26 Mai 1873.

LA BATAILLE.

De graves événements parlementaires se sont accomplis depuis deux jours; la bataille s'est engagée vendredi.

Le garde des sceaux est monté à la tribune pour communiquer à l'Assemblée la déclaration du Conseil des ministres qui reconnaît que la responsabilité du Président de la République est engagée dans l'interpellation, et qu'en conséquence il compte y prendre la parole.

L'Assemblée a décidé, de son côté, que M. Thiers serait entendu à neuf heures. — Ce résultat a été obtenu par assis et levé à une grande majorité, et malgré l'opposition du gouvernement qui insistait pour n'être entendu qu'à la séance ordinaire à une heure.

Quand M. Thiers aura parlé, l'Assemblée se séparera quelques instants et la discussion sera reprise dans la séance de l'après-midi.

M. le duc de Broglie, chargé de développer l'interpellation, a demandé ensuite la parole, et, au milieu d'un silence profond, a commencé son discours.

M. de Broglie dit que l'interpellation a un double objet : d'abord d'exposer la nécessité de voir à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays, et les interpellateurs doutent que le cabinet actuel réponde à cette nécessité; ensuite d'exprimer la crainte que le suffrage universel n'amène au pouvoir le parti radical, qui serait la revanche de la Commune.

M. de Broglie dit que les doctrines du gouvernement sont opposées à celles du parti radical, mais que, dans le gouvernement, il existe une tendance à croire que les ménagements et les compromis sont nécessaires.

Le discours de M. le duc de Broglie a placé le débat sur son véritable terrain, qui est celui-ci : la solidarité qui existe entre le parti radical et le gouvernement de M. Thiers et le danger de cette solidarité qui doit nous mener fatalement à une Commune nouvelle.

« C'est la faiblesse du gouvernement qui a fait la toute-puissance du parti radical, » a dit M. de Broglie. Vérité trop évidente aujourd'hui et qui se démontre par des faits qui s'appellent : les dernières élections de Paris et de Lyon.

« Ou dupes ou complices ! » a dit encore M. de Broglie en s'adressant aux hommes du gouvernement.

A ces mêmes hommes de répondre s'ils ont été victimes inconscientes de la Révolution; qu'ils se hâtent alors de renier leurs errements, qu'ils rompent tout pacte avec elle, qu'ils prouvent leurs regrets par des actes; mais s'ils ont été complices, l'heure de la justice est venue, et puisqu'eux-mêmes demandent à être jugés, ils vont l'être.

M. Dufaure a répliqué à M. de Broglie : « Ou dupes ou complices, » c'est à ces deux mots que M. Dufaure devait répondre, M. Dufaure a répondu... en déclarant que le gouvernement ne regrettait rien de ce qu'il avait fait, et qu'il était résolu à aller plus avant encore dans la voie où il s'était sciemment engagé.

De l'avis de tous, M. Dufaure a été pitoyable. Jamais plus triste cause n'a ren-

contré plus mauvais défenseur. M. le garde des sceaux a été violent, et sa violence lui a fait commettre de graves imprudences.

Il s'est borné à jeter à l'eau M. Jules Simon qui n'était plus à défendre, et il n'a opposé qu'un argument à M. de Broglie, à savoir la nécessité de proclamer, de reconnaître aujourd'hui la République.

M. Dufaure a déclaré que le gouvernement ne répondait plus de l'ordre si on ne proclamait pas la République.

Les deux discours de MM. de Broglie et Dufaure ont occupé la séance de vendredi, qui a été levée à 4 heures 25 et renvoyée au lendemain à 9 heures.

Séance de samedi matin.

Ainsi qu'il avait été décidé, l'Assemblée se réunit à 9 heures. M. Buffet occupe son fauteuil. A 9 heures 1/4, M. Thiers entre dans la salle, accompagné de ses ministres.

A 9 heures 1/2, il monte à la tribune. Le silence s'établit promptement.

Je suis seul responsable, dit le Président de la République; s'il y a un coupable devant la Chambre, je le suis, et je viens m'expliquer avec la fierté d'une conscience honnête.

Dans cinq semaines, l'étranger quittera le territoire.

Je n'ai pas voulu ajourner la discussion. Je n'ai pas recherché le pouvoir; vous n'avez pas délibéré en me le donnant, et je n'ai pas délibéré en l'acceptant. Je l'ai exercé, abreuvé d'amertume. Votre verdict ne s'adressera pas aux loyaux ministres qui sont ici; il s'adressera à moi-même.

L'occasion est solennelle; vous allez décider des destinées du pays. Je parlerai en toute franchise.

Répondant au reproche d'une double tendance, M. Thiers rappelle la division qui régnait au lendemain de la guerre. L'opinion qui est ici ne représente pas exactement celle du pays. Les uns veulent la monarchie les autres la République. Cette division est au fond de la discussion actuelle.

Pour maintenir la République, elle doit être rassurante. La République a une immense majorité dans les masses. Ce qu'il faut maintenant, c'est un gouvernement inexorable contre le désordre, mais qui, après le combat, soit pour l'apaisement. Un gouvernement de parti ne convient pas.

M. Thiers continue : nous appliquâmes cette politique qui eut pour résultats : la victoire sur la commune, le succès de l'emprunt et l'affranchissement du territoire.

Un seul allié nous est possible, l'équilibre européen étant brisé : c'est l'estime qu'inspire la vitalité du pays. Réparons nos forces; nous ne voulons pas la France déchue de son rang. La paix est notre système.

Les autres résultats sont : L'armée réorganisée et l'ordre matériel fermement maintenu. La politique de combat n'aurait pas obtenu cet apaisement relatif auquel vous devez la libération du territoire et le relèvement du crédit. Ceux qui demandent l'ordre moral le troublent considérablement.

M. Thiers dit : La question qui nous divise est la République ou la monarchie. Il insiste sur ce point qu'il fut plus conservateur que tous les conservateurs. Si je suis soutenu par la gauche, c'est parce j'ai pris parti pour la République.

M. Thiers énumère les inconvénients du provisoire et répète : J'ai pris parti pour la République par nécessité. Le gouvernement

de la monarchie est pratiquement impossible. Il y a un trône et trois prétendants pour l'occuper.

Nous avons choisi de nouveaux ministres parce qu'ils avaient pris notre parti. Il faut un principe de gouvernement fixe dans un moment où l'on fait des lois organiques.

M. Thiers rappelle les principes conservateurs, et ses projets constitutionnels.

Le suffrage universel existe, je n'en suis pas responsable; il faut le régulariser et non le détruire.

Notre politique est une politique essentiellement conservatrice; elle consiste à se placer dans le groupe représentant le plus les intérêts du pays, en se tenant loin des extrêmes. Nous demandons aux uns le sacrifice de voter pour la République. Nous disons aux autres : nous voulons que l'Assemblée dure assez pour faire les lois organisant la République.

Les élections ne sont pas aussi alarmantes qu'on affecte de le dire. Les élections partielles sont toujours plus mauvaises que les élections générales. Je suis persuadé que lorsque vous aurez résolu la grande question du jour, quand on ne votera plus que pour le parti de l'ordre ou le parti du désordre, les choses changeront.

M. Thiers continue à discuter les garanties conservatrices des lois constitutionnelles.

Le remède aux difficultés actuelles n'est pas dans la dictature, mais dans les moyens légaux. Les dictatures perdent le peuple. Il faut décider entre deux extrêmes. Les uns ne veulent pas constituer la République pour réserver la monarchie; les autres veulent une Assemblée constituante dans l'espérance qu'elle fera dominer leurs théories. Le moyen terme est dans les lois que nous présentons.

M. de Broglie me reproche avec quelque pitié d'être protégé par les radicaux; qu'il me permette de lui rendre la pareille : il accepte un patronage que l'ancien duc de Broglie aurait repoussé avec horreur; il est le protégé de l'Empire. (Acclamations à gauche.)

La séance est ajournée à 2 heures.

Séance de l'après-midi.

La séance est reprise à 2 heures.

M. Bertauld demande la parole.

Plusieurs voix. — La clôture, la clôture !

Après quelques explications de M. Casimir Périer, la clôture est mise aux voix et prononcée à la presque unanimité.

M. Ernoul. — Je dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale,

« Considérant que la forme du gouvernement n'est pas en discussion (Rires à gauche. — Applaudissements sur tous les autres bancs); que l'Assemblée est saisie des lois constitutionnelles en vertu d'une de ses décisions;

« Mais que dès aujourd'hui il importe de rassurer le pays (Bruit) en faisant prévaloir une politique résolument conservatrice;

« Regrette que les récentes modifications ministérielles n'aient pas donné aux intérêts conservateurs la satisfaction qu'ils avaient le droit d'attendre, et passe à l'ordre du jour. »

Je demande la priorité.

M. le président. — L'ordre du jour pur et simple a été demandé par MM. Fourcand, Rolland, général Billot, etc.

M. Dufaure, garde des sceaux. — Le gouvernement, en protestant contre les commentaires dont

l'ordre du jour pur et simple a été accompagné, accepte cependant cet ordre du jour.

M. le président. — Le scrutin public est demandé.

Il est procédé au scrutin sur l'ordre du jour pur et simple; en voici le résultat :

Nombre des votants,	710
Majorité absolue,	356
Pour,	348
Contre,	362

L'Assemblée n'a pas adopté.

On procède au scrutin sur l'ordre du jour motivé de M. Ernoul. En voici le résultat :

Nombre des votants,	704
Majorité absolue,	353
Pour,	360
Contre,	344

L'Assemblée adopte l'ordre du jour de M. Ernoul.

M. Baragnon. — Messieurs, je viens de demander à MM. les ministres s'ils n'avaient pas de communication à nous faire; ils sont restés silencieux; l'intérêt du pays exige qu'ils parlent. (Bruit. — Tumulte prolongé.) La France ne doit pas rester sans gouvernement; il y en a un, il faut qu'il dise s'il reste ou s'il s'en va.

Je propose à l'Assemblée de tenir séance à huit heures. Le conseil des ministres se sera d'ici là consulté, et nous communiquera sa résolution.

M. Dufaure, garde des sceaux. — Messieurs, je veux dire d'abord que l'honorable M. Baragnon a prononcé une parole contraire à toute coutume parlementaire; le vote que vous venez d'émettre n'empêche pas qu'il y ait un Président de la République, la France ne reste pas sans gouvernement; jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés, ils restent à leur poste et répondent de l'ordre. (Applaudissements prolongés.)

Quant à leur décision, ils vont se rendre chez M. le Président de la République et ne s'opposent pas à une séance qui aurait lieu à huit heures.

L'Assemblée est consultée sur la question de savoir si elle se réunira le soir à huit heures; elle décide que cette séance aura lieu.

La séance est levée à cinq heures cinquante-cinq minutes.

Séance de nuit.

M. Dufaure annonce une séance pour l'après-midi.

Les ministres donnent leurs démissions à M. Thiers qui les accepte et remet le Message suivant :

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de remettre à l'Assemblée nationale ma démission de Président de la République.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que le gouvernement remplira tous ses devoirs jusqu'à ce qu'il soit régulièrement remplacé.

« Signé : THIERS,

« Membre de l'Assemblée nationale. »

M. Buffet lit la déclaration suivante :

« Les soussignés, vu la démission de M. Thiers, Président de la République, proposent à l'Assemblée de procéder immédiatement au scrutin pour la nomination de son successeur.

« Signé : Changarnier, de Broglie (exclamation à gauche), Delile, Beulé, Ernoul, Baragnon et de Kerdel. » (Interruption à gauche : Henri V, Bazaine, etc., etc.)

Sur les réclamations de la gauche, M. Buffet donne acte à M. Dufaure du Message remis.

M. George demande que l'Assemblée statue si elle accepte la démission, que le pays n'acceptera pas. (Applaudissements à gauche.)

M. Joubert rappelle le règlement, portant

qu'on ne peut jamais passer outre sur une démission sans qu'elle soit acceptée.

Vous ne pouvez pas procéder autrement pour le premier magistrat de la République, pour celui qui nous racheta.

Il continue à parler dans le même sens, aux applaudissements de la gauche.

M. Buffet lit une proposition, signée de nombreux députés de la gauche, proposant à l'Assemblée de ne pas accepter la démission de M. Thiers. Cette proposition est repoussée par 368 voix contre 339.

M. Buffet, commençant à parler, est interrompu à plusieurs reprises par un violent tumulte. M. Buffet se rassied.

La séance continue.

M. Lenoël dit que le règlement demande que toute proposition soit renvoyée à une commission spéciale.

M. Kerdrel combat M. Lenoël. M. Buffet dit qu'il n'est pas question du règlement, qu'il y a une seule chose à faire : procéder à l'élection d'un nouveau président.

L'Assemblée peut mettre à l'ordre du jour cette nomination à aujourd'hui.

La seule question est celle-ci : l'Assemblée veut-elle remettre la nomination à une autre séance, ou voter aujourd'hui ?

Il ajoute qu'il est saisi d'une proposition de plusieurs membres demandant que la question soit renvoyée à demain.

Après plusieurs votes, l'Assemblée décide qu'elle nommera immédiatement le Président de la République.

Un membre demande pour combien de temps.

M. Buffet dit : il ne s'agit pas d'apporter quelque modification aux lois existantes. Le successeur de M. Thiers sera exactement dans les conditions légales où était M. Thiers.

M. Buffet tire au sort les scrutateurs chargés de dépouiller le scrutin.

Résultat du scrutin :

Mac-Mahon est nommé Président de la République par 390 voix ; M. Grévy a 4 voix, le reste des députés s'est abstenu.

Mac-Mahon est proclamé Président de la République française. (Applaudissements à droite.)

M. Buffet propose qu'une délégation du bureau présidentiel aille chez le maréchal Mac-Mahon faire part de la décision de l'Assemblée.

L'Assemblée reste en séance jusqu'à la réponse du maréchal Mac-Mahon.

M. de Goulard prend le fauteuil du président au milieu des applaudissements redoublés de la droite. — (Quelques applaudissements ironiques à l'extrême-gauche.)

11 heures 3/4. — M. Buffet et la délégation du bureau rentrent.

M. Buffet dit que, conformément à l'ordre de l'Assemblée, la députation alla près du maréchal Mac-Mahon.

Je dois dire que, pour vaincre ses résistances, ses objections et ses scrupules, nous dûmes faire appel à son dévouement au pays, dont déjà il a donné tant de preuves, et le prier d'en donner une preuve plus éclatante encore en acceptant les hautes et difficiles fonctions qu'il doit à la confiance de l'Assemblée. (Applaudissements à droite.)

Le maréchal Mac-Mahon a exprimé le désir que les ministres continuent à exercer leurs fonctions jusqu'à ce que le nouveau cabinet soit formé.

Ordre du jour de lundi : Communication du gouvernement s'il y a lieu.

À la sortie de la Chambre, la foule, pressée rue des Réservoirs, crie : *Vive Thiers ! Vive la République !*

Paris, 25 mai, 5 h. 52, matin.

Versailles, minuit. — La foule, rue des Réservoirs, accueillit la sortie des députés aux cris de : *Vive Thiers ! Vive la République !*

La foule se dirigea vers la présidence où elle stationna quelques instants devant la grille, criant : *Vive Thiers !* puis elle se dispersa pacifiquement.

Paris, 25 mai.

La République française dit : Les républicains français ont le devoir impérieux, absolu, de rester dans la légalité.

Toute attaque, tout écart, même léger, serait la faute la plus impardonnable.

L'action légale nous reste. Enfrons dans une phase d'opposition régulière, pacifique, mais impitoyable.

Nous avons la conscience de notre force, il faut le prouver.

Le Siècle prie instamment le pays de res-

ter calme, de ne pas faire une démarche inconsidérée, de ne pas pousser un cri imprudent.

Le Corsaire conseille à tous les citoyens d'accepter l'essai du gouvernement de la majorité, et de ne pas donner, par aucune manifestation, un prétexte à des mesures répressives et réactionnaires.

Paris-Journal acclame l'accession de Mac-Mahon, qu'il qualifie de la loyauté même.

Sous la garde de cette épée sans tache, les mauvais seuls peuvent trembler.

Tous les bons citoyens sont déjà rassurés.

Paris, 25 mai.

L'Officiel a paru tard. Il contient l'acceptation par l'Assemblée de la démission de M. Thiers, et l'élection comme Président de la République du maréchal Mac-Mahon, qui accepte. M. Calmon a donné sa démission de préfet de la Seine.

À la fin de la séance, l'Assemblée a reçu de M. Mac-Mahon la lettre suivante :

« Messieurs les représentants, j'obéis à la volonté de l'Assemblée, dépositaire de la souveraineté nationale. J'accepte la charge de Président de la République.

« La responsabilité imposée à mon patriotisme est lourde, mais avec l'aide de Dieu et le dévouement de l'armée, qui sera toujours l'armée de la loi, et avec l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons ensemble l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays.

« Nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société. Je vous en donne ma parole d'honnête homme et de soldat. »

L'agence Havas communique au dernier moment les renseignements suivants :

Les dépêches arrivées cette nuit et ce matin au gouvernement, des points les plus différents du pays et des centres les plus populeux, comme Marseille, Toulouse, Lille, des départements du Midi comme le Gard, l'Ardèche, l'Hérault, Vaucluse, etc., constatent que jusqu'ici la tranquillité n'a pas été un seul instant troublée.

Diverses démissions sont annoncées : celles de MM. Jules Ferry et Charles Ferry, Ernest Picard, etc. On dit aussi que le préfet de police aurait donné sa démission.

Le nouveau cabinet ne paraît pas encore entièrement constitué. Le duc de Broglie a eu ce matin une entrevue avec le maréchal de Mac-Mahon. On assure qu'il est chargé de constituer le cabinet et qu'il prendra, au moins par intérim, le ministère de l'intérieur.

Deux portefeuilles seraient réservés à la droite légitimiste : l'un à M. de Larcy et l'autre probablement à M. Ernoul. On parle de l'entrée de MM. Batbie et de Goulard dans le cabinet. On parle aussi de MM. Beulé, Deseilligny et Depeyre. Le portefeuille des finances serait offert à M. Magne.

Dans le cas où le général de Cissey et l'amiral Pothuau ne consentiraient pas à conserver leurs portefeuilles, le général Desvaux serait nommé ministre de la guerre, et l'amiral Dompierre-d'Hornoy, ministre de la marine.

Le bruit court que le nouveau cabinet demanderait à la Chambre de se proroger pendant quelques jours, afin de pourvoir à l'administration du pays.

M. Degouve-Denunques, maire du X^e arrondissement, a donné sa démission.

Voici les noms qui ont été mis en avant comme devant faire partie du nouveau ministère :

Intérieur : M. le duc de Broglie.
Affaires étrangères : M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Justice : M. Depeyre.
Instruction publique et cultes : M. Ernoul.

Guerre : M. le général Desvaux.
Commerce : M. Deseilligny.

En acceptant la présidence, le maréchal Mac-Mahon a adressé à l'Assemblée nationale la lettre suivante :

« Messieurs,

« J'obéis à la volonté de l'Assemblée dépositaire de la souveraineté nationale, en acceptant la charge de Président de la République.

« C'est une lourde responsabilité imposée à mon patriotisme, mais avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée qui sera toujours l'armée de la Loi, l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons ensemble l'œuvre de la libération du territoire, et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays.

« Nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société.

« Je vous en donne ma parole d'honnête homme et de soldat.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc de Magenta.

Voici la dépêche adressée par le maréchal Mac-Mahon aux députés :

Je viens d'être appelé par la confiance de l'Assemblée nationale à la présidence de la République.

Aucune atteinte ne sera portée aux lois existantes et aux institutions.

Je réponds de l'ordre matériel et je compte sur votre vigilance et sur votre concours patriotique.

Le ministère sera constitué aujourd'hui même.

Signé : Le Président de la République,
Maréchal DE MAC-MAHON.

LA CONSTITUTION DE 1873.

La nouvelle constitution inspire à M. J.-B. Jaugé les réflexions suivantes qui étaient écrites avant les événements de ces derniers jours :

L'Écriture Sainte dit, quelque part, que les cheveux blancs ne font point la sagesse. M. Thiers, M. Dufaure et M. de Rémusat viennent de nous donner une nouvelle preuve de cette vérité.

Nous voulons parler de la chinoiserie constitutionnelle déposée par M. Dufaure, au nom du gouvernement, sur le bureau de la Chambre. Vraiment, on est pris de pitié en voyant à quel piteux résultat aboutit la sagesse combinée de ces trois vieillards, que l'Académie française a décorés des palmes de l'immortalité et qui réunissent, à eux trois, l'expérience de plus de deux siècles.

D'instinct, l'Assemblée a refusé d'entendre la lecture de ces étranges projets, et, sans doute, la France les enverra bien vite rejoindre, dans la poudre des bibliothèques, les constitutions sans nombre que nous avons fabriquées depuis 1789. Cependant une partie de la presse leur faisant l'honneur d'un rapide examen, nous en voulons dire aussi quelques mots.

La première chose qui frappe l'observateur chrétien dans ce projet de constitution et dans l'exposé des motifs qui le précède, c'est qu'on n'y trouve pas une seule fois le nom sacré de Dieu, ni celui de Jésus-Christ. Dieu n'y est pas nié, ni insulté, il est passé sous silence ; on ne s'occupe pas de lui.

Et cependant c'est par lui seul que les législateurs peuvent faire de justes lois, et vouloir bâtir une constitution en dehors de Dieu, en dehors des principes religieux, c'est vouloir bâtir un palais sans fondements. Eh quoi ! on prétend donner de la stabilité à l'ordre de choses nouveau que l'on prépare ; on prétend renouveler un peuple qui meurt faute de principes et d'idées stables, et l'on s'isole de Dieu, source de toute vérité, de tout principe juste et de toute force morale ! Eh quoi ! on veut guérir la France, qui a été forte principalement par l'Église, par les évêques, par les moines et les prêtres, et l'on prétend se passer de la Religion, on prétend se passer de l'élément chrétien qui fait le fond même de notre caractère national, et dont l'affaiblissement est la principale cause de notre ruine. Le respect dû aux têtes blanches nous interdit de qualifier, comme il le mérite, un pareil oubli. La République conservatrice prétend se passer de Dieu pour gouverner la France, Dieu se passera d'elle.

Le principe que les auteurs de cette constitution prennent pour base de toute leur œuvre, c'est la volonté nationale, toujours souveraine. Compris, comme il l'a presque toujours été depuis 1789 et comme on le comprend aujourd'hui, ce principe est essentiellement révolutionnaire, puisqu'il justifie d'avance tous les changements de gouvernement ; on peut dire même qu'il les rend nécessaires. En effet, si la nation reste toujours souveraine, elle reste toujours maîtresse de changer son gouvernement ; par conséquent, lorsque le pays est mécontent ou paraît être mécontent des pouvoirs établis, ces pouvoirs doivent disparaître ; s'ils ne disparaissent pas volontairement, le devoir des citoyens est de les renverser. Or, comme les mécontents sont toujours persuadés que la majorité partage leur mécontentement, ils ont toujours le droit de s'insurger contre le gouvernement.

Quant à prétendre que ce mécontentement doit se manifester par des moyens légaux, c'est anéantir les droits de la nation ; car tous les gouvernements ont en main les moyens suffisants pour empêcher cette manifestation légale, et tous les employeurs pour n'être pas renversés.

D'ailleurs, par le fait même de l'établissement d'une nouvelle République, on reconnaît que les insurgés du 4 Septembre ont eu le droit de renverser l'Empire, que le prince Louis-Napoléon avait eu le droit de renverser la République, que les insurgés de 1848 avaient eu le droit de renverser Louis-Philippe, que ceux de 1830 avaient eu le droit de renverser Charles X, etc., etc. On reconnaît par là même que les insurgés de... auront le droit de renverser la République que l'on fonde aujourd'hui.

Dira-t-on que la volonté nationale est cette fois irrévocablement attachée à la République conservatrice ? Mais quelles preuves en peut-on donner ? Au 8 février 1871, la nation a réclamé la monarchie ; dans les élections postérieures elle a réclamé la Commune ou la République radicale ; jamais elle ne s'est prononcée pour la République conservatrice.

Mais admettons que tel soit réellement son secret désir ; pourquoi ne changerait-elle pas de sentiments dans l'avenir comme elle en a changé depuis le 8 février, comme elle en a changé au 8 mai 1870, date du plébiscite, au 4 septembre de la même année, comme elle en a changé en 1852, en 1848, en 1830, en 1815, en 1814, en 1800 et en 1792 ?

D'ailleurs, si la volonté nationale est la source et la règle de tout pouvoir, de quel droit essaye-t-on de la mettre en tutelle ? Pourquoi veut-on que l'électeur ne soit pas libre de confier le pouvoir à qui bon lui semble ? Pourquoi lui interdire de choisir ses mandataires en dehors de telle ou telle catégorie ?

Pourquoi lui interdire de les changer lorsqu'il le juge à propos ? Ces restrictions sont une insulte à la majorité souveraine du suffrage universel et à la logique des choses. Le sénat, dont on prétend faire le pouvoir modérateur, est une chimère. Le premier soin de la prochaine Assemblée sera de le supprimer. Il faut avoir sur les yeux des écaillés ministérielles pour ne pas voir cette vérité qui frappe tous les regards. Ah ! si M. Dufaure n'était pas ministre de la justice, comme il pulvériserait toutes ces ridicules inventions constitutionnelles !

Mais peut-être, après tout, le gouvernement lui-même ne prend-il pas son projet au sérieux ? Peut-être n'est-ce qu'une des mille et mille ruses du malin vieillard qui nous gouverne ? Peut-être n'a-t-il voulu, en soumettant cette constitution à l'Assemblée, qu'amuser nos députés et les détourner d'autres occupations plus sérieuses ? Pendant qu'ils se battent contre ce sénat imaginaire, ce congrès présidentiel et les autres belles inventions consignées dans le projet de lois constitutives, ils laisseront M. Thiers gouverner à sa guise, sans songer à ces maudites interpellations qui, depuis quelques jours, troublent son sommeil.

J.-B. JAUGÉ.

Chronique générale.

Les causes réelles de la démission de M. Pascal sont diversement interprétées. Voici une explication donnée par le Journal de Paris :

« L'ancien secrétaire d'État au ministère de l'intérieur a pu s'assurer dans la haute position qu'il occupait des véritables sentiments et des pratiques souterraines d'une partie du personnel administratif.

» M. Pascal a reconnu, à n'en pouvoir douter, que beaucoup de préfets et de sous-préfets ne se faisaient aucun scrupule de manœuvrer dans l'intérêt futur de M. Gambetta, et par conséquent de trahir les vues et les intentions de M. Thiers. Il a cru devoir en prévenir le Président de la République, qui a affecté de n'attacher aucune importance à ces révélations, et qui ne les a accueillies qu'avec une grande indifférence, au moins apparente.

» C'est alors, dit-on, que M. Pascal, voyant qu'il ne pourrait faire subir au personnel administratif une épuration qu'il croit indispensable au point de vue conservateur, n'a pas hésité à sacrifier sa position, plutôt que de rester responsable et complice involontaire, ou tout au moins spectateur impuissant d'une conduite qu'il désapprouve. »

Nous trouvons dans le *Bien public* la note suivante qui ne dit rien et qui, probablement, n'a d'autre but que de donner le change aux timides et aux indécis :

« Quelques journaux parlent d'une véritable hécatombe de préfets et de sous-préfets que méditerait le nouveau ministre de l'intérieur. Il y a là une exagération considérable et contre laquelle il importe de protester. On croirait, à entendre ces journaux, que l'administration est déplorablement composée, que tout est à refaire. Ceux qui lancent ces nouvelles s'intitulent conservateurs. Ce sont des agitateurs, et rien de plus. Quelques changements sont nécessaires : l'administration précédente l'avait constaté ; celle-ci le reconnaît ; mais en aucun cas les modifications n'auraient eu et n'auront l'importance qu'on leur prête, dans un but facile à deviner. »

Puisque le mouvement préfectoral médité par M. Casimir Périer doit avoir le caractère de bénignité que lui prête cette note évidemment inspirée par le secrétariat de la présidence ou par le ministre lui-même, comment se fait-il qu'on ne se soit pas hâté d'opérer ces « changements nécessaires » avant les interpellations ? C'eût été un excellent moyen de répondre à ceux qui doutent des intentions conservatrices du cabinet.

M. Jules Simon colporte partout un mot du Président de la République qui n'est pas flatteur pour ses successeurs, s'il l'est pour lui-même. M. Thiers, en prenant congé de lui, avec toutes les marques possibles du regret, lui aurait dit : « J'ai dû dédoubler le ministère de l'instruction publique et des cultes, parce qu'il n'y a que vous qui étiez capable de mener les deux de front. »

D'après M. Jules Simon, il n'y aurait pas d'autre raison de la création du ministère spécial des cultes. Qu'en pensent MM. Waddington et de Fourtou ?

Croirait-on que dans les fameux projets constitutionnels, on a complètement oublié de prévoir le cas où le Président de la République mourrait dans l'exercice de ses fonctions ?

Voyons, messieurs les ministres, avez-vous oublié que Louis XIV lui-même était mortel ?

Un calcul curieux :

Depuis 1791 jusqu'à nos jours, il y a eu 79 ministres de l'intérieur, parmi lesquels deux seulement l'ont été à trois reprises différentes : M. Thiers et M. de Montalivet. Cinq l'ont été à deux reprises : MM. Roland, Casimir Périer (le vrai !), Duchâtel, Persigny et Casimir Périer (l'autre !). Celui qui a tenu le plus longtemps son portefeuille, c'est M. Duchâtel, — 8 ans, — et après lui M. de Martignac, — 7 ans.

En 1792, il y eut cinq ministres dans l'espace de onze mois. Les années 1848, 1851 et 1871 en virent défiler quatre.

Par ce temps, où il est de mode de crier contre la corruption électorale, nous ne résistons pas au plaisir de donner les fac-

mile des bulletins de vote pour la présidence de l'Assemblée.

On tenait à connaître les amis défailants, il fallait donc savoir comment ils voteraient. Nos lecteurs remarqueront qu'en outre de la différence des caractères, les bulletins au nom de M. Martel sont d'une dimension à peu près double de ceux au nom de M. Buffet.

Voici les caractères :

Président :

M. BUFFET.

PRÉSIDENT :

M. MARTEL.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui surveillait le vote, a eu du mal, car certains représentants déposaient leur bulletin au fond de l'urne, la main fermée.

Dame ! on a du courage ou on n'en a pas.

Nous croyons savoir qu'il va se produire un petit changement d'attributions contre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'instruction publique.

D'après ce changement, les théâtres feraient désormais partie du ministère de l'intérieur, c'est M. Casimir Périer fils qui en aurait la direction. Quant aux beaux-arts, qu'il avait un moment été question d'enlever aussi au ministère de l'instruction publique, M. Waddington a fait de leur maintien dans son administration une question de portefeuille. Ils restent donc sous sa direction.

Où la spéculation va-t-elle se nicher ?

On nous assure qu'une compagnie anglaise fait construire en ce moment, dans les environs de Londres, une série de cottages destinés à servir de refuge aux Parisiens, pour le jour prochain où les radicaux arriveront au pouvoir.

Ce n'est pas tout. Cette compagnie offre dès aujourd'hui, nous dit-on, aux propriétaires la faculté d'une cession fictive de leurs immeubles, qui se trouveraient ainsi placés sous la protection anglaise, en cas d'événements. En attendant, les propriétaires français toucheraient leurs revenus par la main de leurs prête-noms anglais.

Si c'est un canard, il est bien trouvé.

Petites affiches... politiques :

ON DEMANDE, pour un département du centre, où doit avoir lieu prochainement une élection, un candidat disposé à se présenter comme partisan de la République conservatrice. On fera les frais de sa candidature. Si par hasard il réussissait, il aurait la plus grande chance d'entrer dans le prochain ministère.

(S'adresser à la questure de la réunion du centre-gauche-droite-gauche. — Inutile d'affranchir.)

Nouvelles extérieures.

SUISSE.

Genève, le 22 mai 1873.

Pendant que la France ne se lasse pas de nous émouvoir par les perspectives si incertaines encore de sa destinée, la Suisse ne s'attarde pas dans la voie de l'injustice et de l'iniquité. La persécution religieuse contre les catholiques poursuit son cours avec une persévérance et un esprit de suite qui trahit des desseins très-prémédités.

Je ne vous parle pas des épreuves de l'évêque de Bâle et de celles de ses généreux coopérateurs, 87 curés du Jura suspendus de leurs fonctions et privés de tout moyen de subsistance par le gouvernement de Berne. Mgr Lachat s'est réfugié sur le territoire fidèle de Lucerne où il reçoit de nombreux témoignages de respect. Sa Grandeur était la semaine dernière à Fribourg avec ses vénérables collègues de l'épiscopat suisse. Il y a été acclamé par la population et entouré des marques de vénération les plus multipliées.

C'est à Genève que je veux vous ramener un instant. Vous savez quel est le dessein de notre gouvernement. De concert avec le conseil fédéral, il a chassé Mgr Mermillod, sous le prétexte que le titre de vicaire apostolique impliquait la qualité d'agent diplomatique d'un gouvernement étranger. L'é-

vêque exilé, les curés ont été privés de leur traitement pour le seul fait de n'avoir pas voulu, sur l'ordre du conseil d'État de Genève, briser le lien hiérarchique qui les unit à Mgr Mermillod.

Voyant la résistance se prononcer dans le clergé et chez les fidèles, le conseil d'État s'est décidé à faire une entreprise de *vieux catholiques*. Il y avait longtemps qu'il était poussé dans cette voie par les protestants.

« Nous n'aurons jamais la paix avec nos catholiques tant qu'ils seront ultramontains, a dit notre président Carteret au sein du grand conseil ; s'ils entraînent dans le mouvement de Munich, nous pourrions nous arranger avec eux. »

Il ne s'était jamais produit aucun mouvement de cette nature parmi les catholiques de Genève. Nous avions de mauvais catholiques libre-penseurs, ou indifférents pour la plupart, parfaitement étrangers à toute aspiration religieuse nouvelle.

C'est parmi ces catholiques-là, jouissant de peu de considération et d'estime, que le gouvernement choisit beaucoup d'employés subalternes et de gens auxquels il donne des travaux.

Le milieu parut propice pour opérer une germination de *vieux catholiques* ; un juge, un professeur du collège, un instituteur primaire, furent choisis pour organiser une pression qui ne s'est point produite dans un milieu catholique.

Ce sont des protestants et le gouvernement qui ont poussé à la roue par la presse, par l'argent, par des faveurs, par des places accordées, par des encouragements de toute espèce.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La démission de M. Thiers n'a été connue de notre population qu'hier matin, les télégrammes qui ont apporté cette nouvelle n'étant arrivés que pendant la nuit.

Ce changement dans le gouvernement a été toute la journée le sujet de nombreuses réflexions. M. Thiers, ce sera pénible pour lui, apprendra qu'il est peu regretté, même du parti avancé qui ne le considérait que comme son instrument.

Son successeur inspire, au contraire, pleine confiance.

On est heureux que cette mutation se soit faite en dehors de Paris ; sans cela, la capitale serait peut-être en pleine insurrection.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

26 mai, 7 h. 25, matin.

Composition du nouveau ministère.

MM. DE BROGLIE, vice-président du conseil et ministre des affaires étrangères.

ERNOUL, ministre de la justice.

BEULÉ, ministre de l'intérieur.

MAGNE, ministre des finances.

DE CISSEY, ministre de la guerre.

Vice-amiral DOMPIERRE-D'HORNOY, ministre de la marine.

BATBIE, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

DESSEILLIGNY, ministre des travaux publics.

DE LA BOUILLERIE, ministre de l'agriculture et du commerce.

Faits divers.

Les nouveaux wagons destinés à la nouvelle ligne de Rouen à Orléans viennent d'être livrés à la Compagnie.

Ces wagons offrent trois améliorations principales :

1° Ils contiennent des water-closets.

2° Les voyageurs peuvent communiquer

d'un compartiment à l'autre au moyen d'un pont.

3° Le conducteur du train est à même de voir de son fourgon ce qui se passe à l'intérieur de chaque wagon.

Il y a longtemps, du reste, que ce système existe en Suisse et en Allemagne.

Le ballon de M. Godard, parti seul de la Roche-sur-Yon, est tombé à Beauvoir-sur-Mer (Vendée). Le litige entre cet aéronaute et le directeur de l'usine à gaz sera réglé par un arbitre.

M. Godard a spontanément renoncé à toute rémunération de la municipalité.

LES TROUBLES DE BERCY. — Depuis deux jours une certaine effervescence a régné à Bercy. Mardi soir les chapelains de Sainte-Genève ont fait une conférence à l'église de Bercy, où s'étaient donné rendez-vous une centaine de mauvais drôles, qui ont essayé d'empêcher le prédicateur de parler. Ils affectaient de rester couverts et d'allumer leurs pipes dans le saint lieu, prétendant qu'on en avait assez des calotins, qu'il fallait les envoyer à la Roquette et les fusiller tous.

La police a été prévenue, et, aidée d'une notable partie des fidèles, a pu faire évacuer l'église par ces gens turbulents et malintentionnés. Toutefois aucune arrestation n'a eu lieu.

Hier, la foule était encore plus nombreuse ; les mêmes individus circulaient dans les groupes restés au dehors et auraient voulu pénétrer en nombre dans l'église pour y renouveler les scandales de la veille ; mais les gardiens de la paix qui surveillaient les abords et l'extérieur de l'église ont pu, par leur énergique attitude, contenir ces mauvaises dispositions de quelques tapageurs.

Beaucoup d'individus revenus des pontons ont été reconnus parmi les plus exaltés. Et la justice ne sévit pas !

La conférence a eu lieu sans aucun trouble à l'intérieur de l'église.

PRENEZ GARDE AU BOUTON D'OR. — Parmi les plantes vénéneuses, qui croissent dans les herbages, la Renoncule âcre, encore mieux connue sous le nom de bouton d'or, est certainement l'une des plus communes.

Tout le monde la connaît de vue, mais sans savoir que ses propriétés irritantes et vénéneuses très-prononcées peuvent déterminer les plus graves accidents sur les personnes et sur les animaux.

Il suffit d'en mâcher les fleurs, comme cela arrive souvent aux enfants, pour en sentir l'action styptique, âcre à la langue, et pour que des ampoules surviennent aussitôt aux lèvres.

Les bêtes à laine, les bœufs, les chevaux ne la refusent pas, quoiqu'elle leur soit funeste. On a vu des troupeaux de bêtes à cornes, ayant mangé des renoncules dans les pâturages, être pris de coliques très-violentes et souvent mortelles.

Ces accidents attribués à tort à une épidémie se produisent surtout au printemps. Les animaux, ennuyés de fourrages secs, se jettent avidement sur les herbes des prairies dès leurs premières sorties et dévorent tout ce qu'ils rencontrent. De là le mal et ses conséquences.

Desséchée, la renoncule perd beaucoup de ses propriétés toxiques et ne rend pas nuisible le fourrage où elle se trouve.

Cependant on a observé que, lors même qu'elle ne produit pas l'empoisonnement, elle épuise les animaux plutôt qu'elle ne les nourrit, dit M. P. Cantiget, vétérinaire.

On doit donc faire disparaître cette plante des herbages et surtout ne pas donner en vert l'herbe de prés où elle abonde.

Pour les articles non signés : P. GODER.

M. L. de Viel-Castel vient de publier, chez Michel Lévy frères, le tome XV^e de sa remarquable *Histoire de la Restauration*. On se rappelle que cet ouvrage a été l'objet d'une haute distinction de la part de l'Académie française, qui, avant d'admettre l'auteur dans son sein, lui avait déjà décerné le grand prix Gobert. Le nouveau volume que nous annonçons a trait aux événements de l'année 1826, pendant laquelle fut discuté et rejeté le fameux projet de loi sur le droit d'aînesse, où l'opinion publique se manifeste.

ta d'une manière éclatante dans les funérailles populaires du général Foy et dans celles de Talma; année féconde en incidents politiques, qui vit notamment l'abdication de don Pedro, l'avènement de Nicolas I^{er}, la prise de Missolonghi et le massacre des janissaires. Au frémissement qui se produit partout, au dedans comme au dehors, on sent déjà s'avancer le vent de colère sous lequel s'écroulera le gouvernement de la Restauration.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
L'ouvrage complet formera 110 livraisons.

Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
Le 15^e fascicule, CHA à CHR, est en vente.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N^o 59,381.
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I^{ère}), 25 août.
Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une

inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.
F. FERRIOL, marchand.

Cure N^o 62,845

Erain-ille (Seine-Inférieure), 27 novembre.
Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.
J'ai l'honneur, etc. BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET C^o, 26, place Vendôme, Paris.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 MAI 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	54 85	»	»	10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	785	»	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	77 50	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	Crédit Mobilier	462 50	»	»	»	»	»
5 % Emprunt 1871	87 80	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	965	»	»	»	»	»
Emprunt 1872	86 70	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	348 75	1 25	»	»	»	»
libéré	86 70	»	»	»	Est, jouissance nov.	492 50	2 50	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207 50	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	828 75	»	1 25	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	387 50	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	1000	3 75	»	»	»	»
1865, 4 %	440	2 50	»	»	Nord, jouissance juillet.	795	1 25	»	»	»	»
1869, 3 % t. payé.	279	1 50	»	»	Orléans, jouissance octobre.	502 50	»	1 25	»	»	»
1871, 3 % 70 fr. payé.	247 50	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	965	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	4148 75	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	672 50	5	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	547 50	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	17	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	470	»	»	»	Société Immobilière, j. Janv.	17	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»	»							

GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir,	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M^o BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 8,
Et de M^o BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

Par licitation et aux enchères publiques,
Et sur baisse de mises à prix,
DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés commune de Varennes-sous-Montsoreau.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^o BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis à cet effet, le dimanche huit juin mil huit cent soixante-treize, à midi précis.

On fait savoir :
Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Saumur, le huit mars mil huit cent soixante-treize, enregistré, et d'un autre jugement rendu par le même tribunal, le quinze mai mil huit cent soixante-treize, enregistré;

Et à la requête de M. Ferdinand-Léon-Louis Baptiste Joulain, instituteur, demeurant à Nuaillé, agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de M. Charles-Émile-Léon Joulain, son fils mineur, issu de son mariage avec dame Célestine-Marie Cordé, décédée à Nuaillé, le deux octobre mil huit cent soixante-douze; ayant pour avoué constitué M^o Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 8;

En présence de :
M^o Joséphine-Françoise David, veuve de M. Pierre-Lucien-Charles Cordé, en son vivant clerc de notaire, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau; cette dame actuellement femme de confiance, demeurant à la Riche, barrière Sainte-Anne, près Tours (Indre-et-Loire), au nom et comme tutrice naturelle et légale de son fils mineur, Lucien-Émile Cordé; cette dame ayant pour avoué constitué M^o Chedeau;

Et encore en présence ou eux dûment appelés de :
1^o M. Étienne Cordé, propriétaire, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Joulain, ci-dessus nommé;
2^o M. Louis Cordé, charpentier, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Lucien-Émile Cordé, ci-dessus nommé;

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^o Baudry, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis à cet effet, le dimanche huit juin mil huit cent soixante-treize, à midi précis, à la vente aux enchères publiques, et sur baisse de mises à prix, des immeubles ci-après désignés, situés commune de Varennes-sous-Montsoreau.

1^{er} LOT.

Un morceau de terre labourable, situé au Champ-des-Saules, contenant environ trente-trois ares, joignant au nord un chemin, au levant Leflet et au couchant Guillon.
Mise à prix, mille deux cents francs, ci..... 1,200 fr.

2^e LOT.

Un morceau de terre, au Champ-des-Îles, nommé le Prétier, contenant vingt-sept ares cinquante centiares, joignant au nord la rue, au levant Frémont, au midi une charrière et au couchant la veuve Langlois.
Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000 »

3^e LOT.

Un morceau de terre, affilé de vigne, situé au canton de Gaure, d'une contenance de vingt-deux ares, joignant au nord M. Delacour, au levant Fresneau, au midi la rue, au couchant Rousse.
Mise à prix, sept cents francs, ci..... 700 »

4^e LOT.

Un morceau de pré, situé au port de Montsoreau, commune de Varennes, contenant environ trente-huit ares cinquante centiares, et joignant au nord M. Guillot, au levant une charrière et au couchant la veuve Tessier.
Mise à prix, mille quatre cents francs, ci..... 1,400 »

5^e LOT.

Un morceau de terre, situé dans les Mietteries, dite commune de Varennes, contenant environ quarante-neuf ares cinquante centiares, ledit morceau affilé de rangées de vigne, joignant au nord Coulon, au levant Jacob et au couchant la route.
Mise à prix, mille neuf cents francs, ci..... 1,900 »

A reporter.... 6,200 fr.

Report.... 6,200 fr.

6^e LOT.

Un morceau de terre, situé au canton de la Malaiserie, même commune, contenant environ quarante-deux ares, joignant au nord Lecompte, au levant la rue et au couchant Pastoral.
Mise à prix, mille sept cents francs, ci..... 1,700 »

Total des mises à prix, six mille deux cents francs, ci..... 6,200 »

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^o BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, dépositaire du cahier des charges;
2^o A M^o BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, poursuivant la vente.

Fait et rédigé à Saumur, le vingt-quatre mai mil huit cent soixante-treize, par l'avoué-licencié soussigné.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le vingt-six mai mil huit cent soixante-treize, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.
(229) Signé : ROBERT.

A VENDRE, l'immense DOMAINE de SOMLOIRE, contenant 1,159 hectares, situé commune de Somloire et autres. Il comprend : Château, 17 méteries et bois-taillis; le tout en très bon état. Rivière poissonneuse, magnifique chasse à courre. Le Château est à onze kilomètres de la station de Maulévrier, ligne d'Angers à Niort.
S'adresser :

- 1^o Pour visiter, aux gardes;
- 2^o Pour avoir des renseignements, à M^o Bouju, notaire à Corou;
- 3^o Et, pour traiter, à M^o Bizard, notaire à Angers. (207)

A VENDRE
OU A LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN
Agréablement situés,
Bornés au nord par l'enclos des frères de l'École chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,
BEAUX BILLARDS
Avec leurs accessoires.
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE
D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN JOLI COUPLE DE FURETS
Bien apprivoisés.
S'adresser rue Saint-Nicolas, n^o 74, à Saumur.

A VENDRE
UNE EXCELLENTE CHIENNE COURANTE, dite briquette, âgée de cinq ans.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER IMMÉDIATEMENT
A ANGERS,
Le Café du Mail, ancien café Vérité. — S'y adresser. (250)

ON DEMANDE UN EXPÉDITIONNAIRE pour le greffe du tribunal civil. (210)
M^o BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

MALADIES DES ENFANTS
SIROP DE RAIFORT IODÉ.
GRIMAULT ET C^o PHARMACIENS A PARIS

C'est à l'iode que l'huile de foie de morue doit ses propriétés; malheureusement beaucoup de personnes ne peuvent la tolérer; notre sirop la remplace avec avantage et n'a aucun de ses inconvénients. Le cresson, qui entre dans sa composition, contient naturellement de l'iode, et il est en outre associé au suc éminemment dépuratif et sulfureux des plantes anti-scorbutiques, Raifort, Cochlearia.

Il est recommandé par tous les médecins de Paris, dans la médecine des enfants pour combattre le lymphatisme, les scrofules, le rachitisme, la pâleur et la mollesse des chairs, les engorgements des glandes du cou et les diverses éruptions de la peau, du nez, des oreilles et du cuir chevelu, conuues sous le nom de gourme et si fréquente chez les enfants en bas âge. Il est précieux contre les maladies de poitrine à leur début, excite l'appétit, favorise la digestion et est employé avec le même succès aussi bien chez les enfants que chez les grandes personnes.

A Paris, pharmacie, 7, rue de la Feuillade, et à Saumur, dans les bonnes pharmacies. (57)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.